

LA NEWSLETTER DE L'ECO-CONCEPTION N°8 - JANVIER 2012



Raincatch, l'imperméable écologique qui recycle l'eau de pluie



L'industrie de la mode était l'une des premières à aborder le virage écologique en lançant des tissus biodégradables. Hyeona Yang et Joshua Noble vont encore plus loin en proposant un imperméable qui fait plus que protéger contre la pluie. En effet, cet imperméable dénommé Raincatch est capable de recycler l'eau de pluie. Il collecte l'eau de pluie et la purifie afin qu'elle devienne potable. Les cols de cet imperméable permettent de canaliser l'eau vers le bas du dos. Raincatch n'est encore qu'au stade de concept.

Source : <http://www.tomsguide.fr>

RÉGLEMENTATION Déchets ménagers dangereux : mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs

Sont concernés tous les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Un arrêté interministériel doit fixer la liste des produits concernés. Mais les catégories de déchets concernés sont d'ores et déjà définies par le décret : produits pyrotechniques, extincteurs, produits d'entretien, produits chimiques, diluants, produits biocides, produits phytosanitaires, engrais, etc... Avec la mise en place de cette filière, la gestion des DDS doit désormais être assurée par les "metteurs sur le marché". Le choix de l'éco-organisme se fera en fin de l'année 2012. Un régime de sanctions administratives est instauré. Les distributeurs sont tenus d'informer leurs clients de la possibilité et des modalités de reprise des DDS. S'ils ne le font pas, ils encourent une amende entre 750 € à 3 750 €.

ACTUALITÉ DE LA CCI DES LANDES

Journée régionale Aquitaine de l'Eco-conception

« Expérimentation de l’Affichage Environnemental en Aquitaine »



74 participants sont venus découvrir le travail des 7 entreprises pionnières Aquitaines et échanger avec elles sur la mise en place de l’affichage environnemental.

2 grands moments structuraient cette journée :

- la matinale avec les présentations : de l’expérimentation de l’affichage environnemental par le Ministère en charge du Développement Durable ; de l’opération collective « Affichage environnemental en Aquitaine » par la CCI des Landes ; du calcul des impacts environnementaux des produits ; des étapes clés pour réussir son affichage et les 7 retours d’expériences.
- l’après-midi était dédié à l’atelier communication environnementale par le Pôle éco conception.

Les interventions très intéressantes, utiles, riches, d’actualité et dynamiques ainsi que les retours d’expériences ont été fortement appréciés par les participants. Ils ont pu découvrir que l’affichage environnemental pouvait être le début ou l’aboutissement d’une démarche d’Eco-conception pour les entreprises. Il reste encore des questions tant au niveau de la perception du consommateur final, de la comparaison entre les produits ...

Les 7 entreprises pionnières ont souligné l’intérêt de participer à cette expérimentation et notamment de communiquer de façon transparente avec leurs clients.

L’ensemble des présentations de la matinée sont disponibles sur :

<http://www.landes.cci.fr/index.php/fre/Se-developper/Environnement/Les-Matinales-d-informations/Archives-des-matinales-d-informations/2-decembre-2011-journee-consacree-a-l-experimentation-nationale-de-l-affichage-environnemental>

ACTUALITÉ DU PÔLE ECO-CONCEPTION

COLLOQUE NATIONAL ECO-CONCEPTION - MARDI 7 FÉVRIER 2012

« En route vers l’innovation durable » : Optimisez votre rentabilité en concevant autrement »

- L’éco-conception est-elle une véritable opportunité pour les petites ou grandes entreprises ?
- Quelles sont les méthodes éprouvées pour éco-concevoir ?
- Quels sont les retours d’expériences d’une telle démarche ?
- Vous vous demandez si cette démarche est rentable et réalisable dans votre entreprise...

De la PME au grand groupe en passant par les institutionnels et chercheurs, du débutant au précurseur, cet événement est conçu pour vous !

Télécharger le programme : <http://www.eco-conception.fr/static/programme-et-intervenants.html>, s’inscrire : <http://www.eco-conception.fr/static/inscription.html>

> Les partenaires de la CCI des Landes en matière d’Eco-conception



LA NEWSLETTER DE L'ECO-CONCEPTION N°8 — JANVIER 2012



Du « made in France » à l'Eco-conception

L'entreprise SEPP (40) fabrique des jeux magnétiques depuis 12 ans et expose régulièrement au Salon International du Jouet de Nuremberg.

« Exposer des produits fabriqués en France était vu comme un inconvénient (à cause du prix) et nous l'occultions le plus souvent, mais depuis 2 ans, la situation s'est inversée et beaucoup de visiteurs s'arrêtent maintenant sur notre stand pour cette raison » en effet, une partie de leur clientèle est à la recherche de produits fabriqués en France (ou plus largement en Europe). Nous avons donc rapidement réagi en opposant sur les « facing » de nos boîtes de jeux le logo « bleu-blanc-rouge » avec l'information « Fabriqué en France ».

De plus, afin de renforcer notre image de fabricant responsable nous avons mis en place une démarche « d'éco-conception » qui permettra, nous l'espérons, au consommateur final d'être conforté dans son choix d'acheter français». explique Michel SINAN - PDG de l'entreprise SEPP

Quand les impacts environnementaux sont intégrés aux comptes de résultats !

Le Groupe PPR entend affirmer sa prise en considération des problématiques environnementales. Le groupe a le 1^{er} compte de résultat environnemental de la marque Puma.

Le coût de l'impact environnemental, qui n'affecte pas le bénéfice net de Pumas selon le groupe, a été évalué "à 145 millions d'euros" en 2010, en fonction de cinq critères: émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, utilisation du sol, pollution atmosphérique et production de déchets. Cette évaluation est « une solution pionnière qui nous apportera (...) une réelle visibilité sur nos activités, afin de nous aider à minimiser notre impact environnemental et de nous permettre de prendre des décisions opérationnelles prenant en compte ce facteur » a commenté son PDG.

LA DEMARCHE « MADE IN FRANCE »

68 % des français considèrent que l'Etat doit s'impliquer dans le maintien des activités de production et de fabrication en France selon une étude d'opinion commanditée par l'association Cedre (Comité des entrepreneurs pour un développement responsable de l'économie) menée en octobre par l'Ifop. Mais qu'entendons nous par « Made in France » ?

Le « **Made in France** » n'est pas une démarche 100 % environnementale mais fait référence à l'origine des matières et au lieu de fabrication. Depuis 2011, l'Association PRO FRANCE (Association pour promouvoir la marque France) a créé et déposé une marque appelée « Origine France Garantie ». Cette marque s'appuie sur un cahier des charges rigoureux répondant à des règles de certification détenues par Bureau Veritas.

Pour cela, le produit doit répondre à deux critères:

1. le produit prend ses caractéristiques essentielles en France
2. au moins 50 % du PRU (prix en sortie d'usine) est acquis en France



Exemples de cas ne pouvant bénéficier de ce label :

- Une chaussure dont 70 % du PRU est acquis en France mais dont une partie de la confection est délocalisée ne peut bénéficier du label, dès lors qu'une partie de ses caractéristiques essentielles résulte d'opérations de fabrication hors de France.
- Un produit naturel transformé (plat cuisiné à base de viande par exemple) préparé en France, avec un PRU français supérieur à 50 %, mais dont l'ingrédient principal (la viande en l'occurrence) n'est pas d'origine France, ne peut pas prétendre au label.

Pour obtenir ce label, l'entreprise qui met sur le marché le produit doit faire sa demande auprès de Bureau Veritas Certification.

Vous pouvez trouver la liste des produits labellisés sur :

http://www.bureauveritas.fr/wps/wcm/connect/bv_fr/local/home/about-us/our-business/certification/marque+f

ACTUALITÉ DE RESCOLL

Rescoll s'équipe de l'outil d'Analyse de Cycle de Vie GaBi

Afin de satisfaire encore plus largement aux besoins de ses clients en matière d'évaluation environnementale, **Rescoll** a décidé d'investir dans l'**outil GaBi** distribué par la société PE International située à Stuttgart en Allemagne.

GaBi est un logiciel permettant de faciliter la réalisation d'Analyses de Cycle de Vie. Il est notamment très utilisé dans les secteurs de l'automobile (Ford, Audi, Opel, Renault, Smart, Faurecia, Fiat,...), de la chimie (BASF, Ciba, Dow,...) de l'aéronautique.

L'utilisation de GaBi permet :

- d'avoir accès à la base de données ACV réalisée par PE International au fil des ans et qui est uniquement accessible avec l'outil GaBi,
- de proposer des outils d'éco-conception à travers des interfaces conviviales entre l'« ACViste » et l'utilisateur. Cette interface permet de rapidement visualiser différentes conceptions de produits en faisant varier les paramètres définis avec l'« ACViste », par exemple le mode de transport d'un composant ou la distance d'expéditions, le remplacement d'un matériau par un autre,
- de réaliser des ACV (Analyse de Cycle de vie) compatibles avec l'outil GaBi.

Deux spécialistes de l'éco-conception de l'entreprise Rescoll ont été formés à l'utilisation de GaBi et un atelier outil sera bientôt organisé par la CCI des Landes afin de pouvoir appréhender son utilisation.

LA NEWSLETTER DE L'ÉCO-CONCEPTION FOCUS SPECIAL CANADA - QUEBEC



N°8 — JANVIER 2012



Xerox recycle directement auprès de ses clients

Xerox a lancé un nouveau programme de recyclage par lequel les vieux matériels sont directement collectés chez les utilisateurs.

Xerox permet depuis plusieurs années à ses clients de retourner leurs matériels usagés afin de les recycler ; pour cela, ils devaient notamment déposer leurs objets dans une succursale de Postes Canada.

L'entreprise annonce une amélioration dans le processus de collecte: grâce à une entente avec Purolator, les clients peuvent dorénavant s'inscrire en ligne sur le site du programme « Alliance pour un monde vert » de Xerox et ainsi planifier le ramassage du produit directement chez eux.

« En simplifiant la façon dont les clients de Xerox retournent les fournitures d'imagerie usagées aux fins de recyclage, cette initiative peut détourner environ 673 tonnes de fournitures des sites d'enfouissement canadiens chaque année » confirme Emechete Onuoha, Vice-président, Citoyenneté d'entreprise, Xerox Canada. « Plus le processus est efficace, plus le résultat sera durable. »

Source : <http://nvoae.ca>

Cascades — fabricant de produits d'emballage

Cascades a publié les résultats de l'analyse de cycle de vie, réalisée par le Ciraiq, de sept types d'emballages alimentaires.

Les résultats démontrent notamment que l'étape de production des barquettes, incluant les matières premières, a beaucoup plus d'impact que leur fin de vie (enfouissement, recyclage, compostage, etc.). L'analyse a également permis d'identifier les aspects à améliorer afin de réduire l'impact environnemental pour chacun des produits étudiés.

<http://www.cascades.com/developpement-durable/analyse-du-cycle-de-vie/emballages-alimentaires>

COMMENT EST PERÇU L'ÉCO-CONCEPTION

AU CANADA ? (PROPOS REQUEILLIS AUPRÈS DE M. GUY BELLETÈTE - DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS À MONTRÉAL)

Les terres canadiennes sont perçues du côté européen comme une terre d'innovation en termes d'éco-conception et inversement par les entreprises Canadiennes.

Pour comprendre la situation de l'éco-conception des entreprises canadiennes et leur niveau de maturité en éco-conception, il faut étudier les pressions auxquelles elles sont soumises.

Contrairement à l'Europe (et surtout la France), où la politique environnementale vise à obliger les entreprises à engager des actions d'amélioration de la qualité environnementale des produits (Reach, REP, RoHS, VHU...), le Canada a décidé d'encourager les actions de « bonne volonté » dirigées par une politique de type volontaire.

Il existe aujourd'hui trois types de pressions environnementales au Canada :

1. **Les lois** : une pression exercée par le gouvernement à travers les lois Développement Durable qui obligent les ministères et les sociétés d'Etat (Hydro-Québec, Société des alcools du Québec...) à engager un plan d'actions Développement Durable pour limiter leurs impacts.
2. **La réputation** : Les grandes entreprises canadiennes engagent des actions environnementales pour entretenir leur image.
3. **Le marché** : les entreprises exportatrices sont obligées de prendre en compte les réglementations des autres pays. Cependant, la majorité des entreprises exportent aux États-Unis où les lois ne sont pas très contraignantes en la matière.

C'est donc souvent les entreprises « d'avant garde » touchées par leur marché qui engagent des actions d'éco-conception (c'est le cas aujourd'hui, par exemple, des entreprises de la construction), voyant en l'éco-conception un moteur d'innovation et recherchant des pistes d'économies, notamment de matières.

Ce fut le cas, par exemple, de l'entreprise **Philips Lumec**, fabricant d'éclairages extérieurs, qui a mis en place une démarche d'éco-conception avec l'Institut de développement de produits. Celle-ci a permis d'obtenir un produit plus performant, d'obtenir des reconnaissances (notamment en design), d'augmenter les ventes de 25 % , d'obtenir une adhésion des employés de Lumec à la nouvelle démarche environnementale et, par conséquence, leur engagement dans la société.

Comment les entreprises Canadiennes sont-elles accompagnées?

Depuis 2005, l'**IDP** a ajouté l'éco-conception à son expertise et à ses services. Parce que l'Institut est spécialisé en développement de produits, son approche est très concrète : il considère l'éco-conception comme une nouvelle pratique qui vient s'ajouter aux cinq meilleures pratiques en développement de produits qu'il enseigne depuis plus de 15 ans. À ce titre, l'éco-conception est intégrée aux côtés des critères traditionnels comme la faisabilité, le coût, etc.

L'IDP est mandaté par le programme PARI du Conseil national de recherches Canada (CNRC) pour stimuler l'engagement des PME québécoises sur la voie de l'éco-conception. De plus, dans le cadre du Plan d'actions en faveur du secteur manufacturier du gouvernement du Québec, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) soutient financièrement les entreprises dans leur démarche d'éco-conception. En quatre ans, l'IDP a accompagné plus de 500 entreprises et réalisé plus d'une centaine de pré-diagnostic éco-conception.

Pour Guy Belletête, les entreprises québécoises ne sont « ni en avance, ni en retard » sur les entreprises françaises, mais les pressions n'étant pas les mêmes, ce sont des profils d'entreprises différents.

Plus de renseignements : <http://www.idp-ipd.com>

LA NEWSLETTER DE L'ÉCO-CONCEPTION FOCUS SPECIAL CANADA - QUEBEC



N°8 — JANVIER 2012



Industries Mailhot : de fabricant à fournisseur de service

L'entreprise Mailhot est une entreprise à caractère innovateur de 350 employés répartis sur des usines au Québec, en Ontario et au Mexique. L'entreprise, après s'être définie pendant 50 ans comme fabricant et vendeur de vérins hydrauliques, télescopiques et industriels, est en voie de devenir un fournisseur de service de levage. Ce projet a commencé en 2007 avec la réalisation d'un diagnostic éco-conception d'un vérin télescopique qui a suggéré 3 pistes d'amélioration : 1) instaurer des stratégies de récupération des produits en fin de vie; 2) développer une politique environnementale d'achat; 3) intégrer les critères environnementaux dans le processus de développement de produits et le cahier des charges. Le pré-diagnostic a provoqué une prise de conscience au sein de la direction et aux responsables des ventes et de la production en démontrant qu'un produit écologique constitue un argument de vente solide, phénomène qui s'accroît au cours des prochaines années. Suite à ce pré-diagnostic, l'entreprise a imaginé la meilleure logistique de récupération des vérins et développé une liste de critères de sélection permettant de juger de l'état d'usure pour la remise à neuf. Dans le cadre d'un nouveau vérin qui devait être 15% plus léger, l'équipe a intégré les critères d'éco-conception en essayant de n'utiliser que des matières recyclables, en substituant des produits dangereux, en concevant en vue du recyclage voir du ré-usinage ! L'idée de se procurer un vérin qui durera plus longtemps et qui aura une moins grande empreinte écologique séduit nombre de leurs clients. Ce qui pousse Mailhot à aller de l'avant, au-delà de son engagement envers le développement durable, ce sont les pressions extérieures et notamment la notion de « Responsabilité Élargie du Producteur » de plus en plus contraignante.

Propos recueillis de l'info veille IDP 25 janvier 2010

CIRAIG : RÉFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE SUR LE CYCLE DE VIE DES PRODUITS

(PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DE MME VALÉRIE BECAERT - DIRECTRICE EXÉCUTIVE DU CIRAIG À MONTRÉAL)

Le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) a été fondé en 2001 sur une initiative de l'École Polytechnique, en collaboration avec l'Université de Montréal et HEC Montréal. Le CIRAIG a été créé afin de répondre à la demande de l'industrie et des gouvernements qui souhaitent développer une expertise universitaire de pointe sur les outils du développement durable.



Dans une optique de consommation, production et gouvernance responsables, le CIRAIG s'est donné pour mission de développer, interpréter et intégrer les connaissances nécessaires à l'opérationnalisation de la pensée cycle de vie et à sa mise en œuvre au service d'un développement durable.

Le CIRAIG rassemble et met à disposition les principales forces universitaires québécoises et canadiennes dans le domaine de l'analyse du cycle de vie (ACV) et de la gestion du cycle de vie (GCV).

Le CIRAIG comprend 7 chaires de recherches industrielles, 1 centre de recherches composé d'une quarantaine de chercheurs (HEC Montréal et École Polytechnique de Montréal) et 1 laboratoire d'Eco-design.

L'expertise du CIRAIG s'étend de l'ACV (simplifiée et détaillée) à l'éco-conception de produits. Ses activités comprennent plusieurs projets de recherche fondamentale et appliquée qui touchent les secteurs de l'énergie, de la gestion des matières résiduelles, des pâtes et des produits « verts »... Les activités R&D couvrent également les aspects méthodologiques de la GCV dans les domaines de la caractérisation des impacts, de l'évaluation des incertitudes, du développement d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux de même que du développement de bases de données sur les processus élémentaires de l'industrie canadienne.

Par exemple, le CIRAIG porte des travaux de référence en collaboration avec le PNUE/SETAC, le CIRAIG, le FAQDD et le Département « Développement durable » du Bureau fédéral du Plan belge sur l'évaluation des impacts sociaux et socio-économiques du cycle de vie des produits notamment en publiant en 2009, en français, des lignes directrices pour l'analyse sociale du cycle de vie des produits. Cette parution vise à délivrer tout d'abord une carte qui décrit le contexte, les concepts clés et le champs dans lequel les outils et techniques ont été développés, ensuite les éléments clés de cette approche et délivrant également les secteurs où d'avantage de recherches sont nécessaires.

Un des travaux de fond du CIRAIG est d'aujourd'hui de constituer une base de données propre au Québec. Pour cela, le CIRAIG mène des travaux en associant les données d'Eco-Invent et les données Nord américaines. En corrélation avec cela, elle mène également des travaux de développement méthodologique notamment en développant une méthodologie globale régionalisée nommée IMPACT WORLD + adaptée à un public averti et non averti.

Afin d'assurer le transfert méthodologique, le CIRAIG a créé Quantis Canada permettant ainsi d'offrir ses services-conseils aux entreprises canadiennes et américaines.

Plus de renseignements : <http://www.ciraig.org/fr/>

Contacts - Chambre de commerce et d'industrie des Landes

> Vincent Collet (Dax)

06 77 37 97 48 - 05 58 90 54 82 vincent.collet@landes.cci.fr

> Christophe Robin (Mt de M)

06 33 98 49 60 - 05 58 05 44 68 christophe.robin@landes.cci.fr

Fax : 05 58 06 18 33 - www.landes.cci.fr